

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Paris	
Un an	20 fr.
Six mois	10
Trois mois	5

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-
Dame-des-Victoires, et 8, place
de la Bourse, est seule chargée à
Paris de recevoir les annonces
pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.
Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 23 SEPTEMBRE

La chimère de la concentration

A défaut de faits nouveaux et importants, on s'évertue, dans les milieux politiques, à escompter ce qui pourra se passer dans la nouvelle Chambre, dès qu'elle sera réunie.

Un homme distingué, qui a déjà joué un rôle assez important dans la Chambre dernière, M. Bardeau, semble se préparer à en jouer un plus considérable encore dans la nouvelle assemblée, en posant, avec netteté, le problème qui domine la situation.

Le parlementarisme a été très attaqué ces jours-ci et il faut bien reconnaître qu'il prête le collet à ces attaques.

Malgré une bonne volonté réelle, malgré des efforts et du travail dépensés, on n'aboutit à rien. C'est une honte et un danger que pas une réforme n'aboutisse, des petites aux grandes, qu'on ne soit fixé sur rien, qu'on ne termine rien.

Les raisons de l'impuissance parlementaire, qui est malheureusement incontestable, sont multiples et d'ordres divers.

On peut accuser le système de travail de la Chambre, compliqué de trop de chinoïseries ; on peut s'en prendre au goût du suffrage universel pour les plus médiocres bavards et à un système de votation qui ne réserve pas le droit des minorités et qui décourage les gens de mérite.

Mais ce qui domine tout, c'est l'instabilité ministérielle. Après la Terreur, on demandait à un politique célèbre ce qu'il avait fait : « J'ai vécu », répondait-il. Les ministres sont comme ce personnage. Ils pensent à vivre, uniquement à vivre. Et encore n'arrivent-ils pas à vivre longtemps !

La première condition de travail, d'activité pratique, c'est la permanence du pouvoir ministériel. Mais cette permanence ne peut être acquise que si les ministères ont un programme déterminé et accepté par une majorité.

A un jeune homme naïf qui lui demandait la recette pour faire une bonne pièce de théâtre, A. Dumas, railleur, disait : « C'est bien simple : on met de l'esprit dans un premier acte, du dramatique au second et du génie au troisième. » Les programmes ministériels rappellent cette jolie ironie. On allie l'ordre avec la liberté, la prudence avec la fierté, l'économie avec la générosité. Mais comment ? Jamais on ne le dit.

Et on ne pourra jamais le dire tant qu'on n'aura pas abandonné la chimère de la concentration.

Un cabinet peut-il faire quelque chose où se trouve un ministre des finances qui veut l'impôt sur le revenu et un ministre des affaires étrangères qui l'abomine ; où se trouve M. Dupuy qui enferme le socialisme dans ses dilemmes, et M. Peytral, qui s'est fait l'agent de la candidature de M. Félix Pyat ?

L'ouverture de la session marquera la fin du système de la concentration, commode à un pouvoir timide et paresseux, et, probablement,

donnera enfin la grande division des *whigs* et des *tories* républicains, avec la majorité à ces derniers.

INFORMATIONS

NOUVEAUX CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES. — Le Journal officiel publie deux décrets aux termes desquels il est ouvert :

« 1° Au ministre des finances, un crédit supplémentaire de 5,256,000 fr., pour frais de régie, de perception, d'exploitation des impôts et revenus publics et pour matériel des manufactures de l'Etat ; plus un autre crédit de 120,000 fr. pour achats et transports des manufactures de l'Etat.

2° Au ministre de l'agriculture, un crédit supplémentaire de 80,000 fr. pour aménagements et exploitations. »

L'affectation de ces crédits n'est pas très claire et l'on discerne mal à quel usage exprès ils seront employés. Ce qui ressort clairement, en tous cas, c'est que les contribuables vont avoir à déboursier 5,456,000 fr. de plus qu'il n'était prévu au budget.

A FONTAINEBLEAU. — Le Président de la République a reçu à déjeuner hier le colonel et le lieutenant-colonel du 4^e régiment d'infanterie ainsi que le chef de bataillon et les officiers du bataillon qui va être détaché à Fontainebleau.

Le Président doit partir pour Beauvais aujourd'hui samedi à 1 h. 30 par train spécial. Il est accompagné du général Borius, du colonel Chamoin, des lieutenants-colonels Dalstein et Pistor et de M. Tranthau, secrétaire particulier. Il rentrera demain dimanche à 6 heures du soir.

LES AMBASSADES. — On annonce que le comte de Montholon, ministre de France à Athènes, serait nommé ambassadeur à Vienne.

M. Lozé irait remplacer à Bruxelles M. Bourée, que son état de santé forcerait à résigner momentanément ses fonctions.

MINISTÈRE DES COLONIES. — Dans un des prochains conseils sera examiné le point de savoir s'il y a lieu de créer un ministère spécial des colonies.

LE GÉNÉRAL DE BOISDEFRE. — Ainsi que nous l'avons fait prévoir, la nomination de M. le général de Boisdefre, comme chef d'état-major général de l'armée, est chose maintenant décidée.

Cette nomination sera rendue officielle le 23, après le conseil des ministres qui doit se tenir jeudi à Fontainebleau, sous la présidence de M. Carnot.

Dans cette même séance, sera désigné l'officier général qui doit remplacer le général de Boisdefre.

UN DISCOURS-PROGRAMME. — M. Goblet, d'après ce que disent ses amis, doit prononcer, dès la rentrée des Chambres, un important discours-programme ; il choisira, pour cela, le moment où sera déposée la proposition d'une loi d'amnistie.

Le nouveau député de Paris entend, par ce discours, se poser en chef du parti radical-socialiste, en opposition à M. Jules Guesde.

LE BUREAU DE LA PROCHAINE CHAMBRE. — Le doyen d'âge sera le même que dans la précédente Assemblée : ce sera le vénérable M. Pierre Blanc, député républicain de la Savoie, qui est entré dans sa quatre-vingt-septième année.

Parmi les plus jeunes membres pouvant être secrétaires provisoires, on cite parmi les anciens députés : MM. Dupuytren (Vienne) et Pierre Richard (Seine), et parmi les nouveaux : MM. Cherruyer (Charente-Inférieure), Bascou (Gers), Pierre Laroze (Gironde), Fleur-Ravarin (Rhône), Bozèrian (Loir-et-Cher), Bérard fils (Ain), et Henri Blanc (Haute-Loire).

C'est même, croyons-nous, M. Bascou, le concurrent de M. de Cassagnac dans le Gers, qui sera le plus jeune membre de la nouvelle Chambre.

LE GÉNÉRAL SAUSSIER. — Le général Saussier est rentré à Paris hier matin, revenant des manœuvres du 7^e corps, que le général de Négrier vient de diriger dans la Haute-Saône.

Au cours de ces manœuvres, de très intéressantes expériences ont été faites sur les formations d'infanterie.

Le général Saussier est reparti hier soir pour les manœuvres de Beauvais, afin d'assister aux opérations que doivent effectuer les 2^e et 3^e corps d'armée réunis contre un ennemi figuré.

C'est aujourd'hui la dernière journée des manœuvres.

L'ESCADRE RUSSE A TOULON. — Hier, dans un entretien avec le président et le secrétaire du comité de la presse, M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, a déclaré que la visite de l'escadre russe à Toulon devra ressembler autant que possible à celle de l'escadre française à Cronstadt.

M. de Mohrenheim fixera tous les détails de la réception après s'être concerté avec le gouvernement français.

Il se trouvera à Toulon au moment de l'arrivée de l'escadre et prendra avec l'amiral Avelane les dernières dispositions, puis il s'effacera volontairement devant l'amiral Avelane qui jouera alors le rôle principal.

LES GRÈVES. — La situation de la grève minière reste stationnaire, elle continue à être à peu près complète dans le Pas-de-Calais, où 43,000 hommes ont cessé le travail ; la grève est partielle dans le bassin du Nord, où elle s'est étendue à la concession de Douchy. Le nombre des grévistes du Nord s'élève actuellement à près de 5,000, ce qui donne une totalité de 48,000 grévistes pour l'ensemble de la région.

Ajoutons que le travail reste général dans les fosses de la Compagnie d'Anzin en dépit des excitations adressées par les meneurs et des manifestes ; néanmoins la situation de ce côté ne laisse pas que d'inspirer certaines inquiétudes, car on s'attend à de sérieuses tentatives de la part des grévistes pour entamer ce qu'ils appellent « la citadelle d'Anzin ».

Hier, le tribunal correctionnel de Douai a condamné plusieurs mineurs à des peines variant de deux mois à quinze jours de prison pour atteinte à la liberté du travail ou insultes à la force publique.

Vingt arrestations ont été opérées hier matin pour entraves à la liberté du travail.

SÉVERINE ET MERMEIX. — Séverine a accusé Mermeix d'avoir touché de l'argent de la duchesse d'Uzès, Mermeix proteste et demande un jury d'honneur, l'Eclair consent et Séverine se fâche et donne sa démission de collaboratrice de l'Eclair. On ne sait si elle n'enverra pas des témoins à Mermeix.

LE CYCLONE DU 21. — Les dégâts causés par le cyclone de Maisons-Laffitte, avant-hier, sont évalués à 200,000 fr.

Il se confirme que plusieurs personnes ont été blessées.

Le jeu des urnes

On se souvient que, dans le Gers, plusieurs urnes électorales vidèrent sur la table plus de bulletins qu'il n'y avait de votants.

On n'a pas oublié que, dans d'autres circonscriptions, certains maires très zélés firent voter des centaines de gens qui dormaient au cimetière depuis des mois.

Les urnes sont devenues, dans beaucoup d'endroits, des réceptacles où les surveillants peuvent mettre tout ce qu'ils veulent.

Dans une section de l'Inde, puisque nous avons des députés de l'Inde, un médecin du cadre colonial eut la curiosité de passer toute la journée du 3 septembre dans la salle du scrutin. Il compta neuf électeurs qui s'étaient dérangés pour voter. Mais, lorsqu'on vida l'urne le soir, il en sortit... onze cents bulletins qui nous ont donné le député Pierre Alype.

Combien de députés officieux ont été improvisés de la même façon ! Il faudrait recevoir là-dessus les confidences des comités.

Toujours est-il que, si le pays a confiance dans ses représentants, c'est qu'il y met une bonne volonté qui ressemble joliment à de l'indifférence.

N'est-ce pas énorme de penser que, dans la moitié peut-être de nos circonscriptions, les élections ont été frelatées avec ce sans-gêne ?

On nous assure qu'aux Etats-Unis on en voit bien d'autres. C'est possible. Mais aux Etats-Unis on a toutes les libertés et on pratique toutes les tolérances, tandis que chez nous les députés qui ont ainsi escamoté leur mandat nous tyrannisent.

Et dans ces conditions-là, les tricheries au jeu des urnes deviennent intolérables.

Malheureusement, pour y remédier, il faudrait que nous fussions moins ramollis.

Et nous le sommes profondément.

LA RÉVOLUTION AU BRÉSIL

On télégraphie de New-York, 22 septembre : « Les troupes fédérales de Rio-Grande ont abandonné le siège de San-Eugenio qui était défendu trop fortement. »

« Les avis de Rio-Janeiro sont plus favorables aux insurgés. »

« L'escadre de l'amiral de Mello empêche toujours les communications des navires avec le rivage. »

« Comme les vivres commencent à manquer, on pense que l'amiral de Mello sera maître de Rio avant la fin de la semaine. »

Rio-Janeiro, 22 septembre. — Les navires de l'insurrection vont commencer le feu. Le second bombardement sera plus terrible que le premier. Avis en a été donné à la ville. On s'attend à la chute du gouvernement.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 22 septembre 1893.

Le marché, très chaud au début, ne tarde pas à retomber dans le calme le plus absolu. On a traité le 3 0/0 à 98.45, premier cours, puis des offres sont survenues et la clôture s'est faite à 98.47. Le 4 1/2 0/0 finit à 104.37. Sur l'Italien on reste à 83.92.

L'Extérieure est hésitante à 64.35; on attribue cette faiblesse à une nouvelle tension du change.

Très peu de changements sur les sociétés de crédit, dont les tendances restent cependant favorables.

La Banque de France se traite à 4,050.

Le Crédit Foncier passe de 970 à 972. Dans sa séance du 20 septembre, le conseil d'administration a autorisé pour 4,994,481 fr. de nouveaux prêts, dont 4,471,300 fr. en prêts fonciers et 523,181 fr. en prêts communaux.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 772.50, le Comptoir National d'Escompte à 488.75.

La Société Générale finit à 468.50.

L'action des Immeubles de France a retrouvé ses hauts cours et finit à 497.50.

Tous les jours la Société du Patin Caoutchouc fer reçoit de nouvelles demandes. C'est d'Autriche-Hongrie que viennent celles de ce jour. Le produit est d'une utilité si incontestable qu'on peut prévoir à bref délai une hausse rapide de titres. On peut encore se procurer quelques Parts de fondateur à 110 fr. à la caisse de l'Hôtel de Ville, rue de Rivoli.

L'obligation des Chemins Economiques clôture à 424 fr.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 23 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		+ 13°
Ce matin, à 8 h.		+ 11°
Midi,	754 ^{m/m}	+ 17°
Hausse	4 ^{m/m}	
Baisse	» ^{m/m}	
Température minima de la nuit		+ 7°

CONSEIL MUNICIPAL DE SAUMUR

Séance du 22 septembre 1893

A huit heures du soir la séance est ouverte. Vingt membres sont présents. Il manque : MM. Terrien, Doussain, Milon, Boisson, Paget, D^r Besnard, Hubert.

M. Lamy est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, après échange de quelques observations sans importance. Un zéro de plus ou de moins n'est pas une affaire, dit jovialement M. Lamy, prenant 4,500 pour 43,000 fr.

M. le Maire informe le Conseil que M^{me} Cordier voudrait donner à la Ville le buste de son défunt père, M. Lecoy. Quelques mots d'éloges sur cet ancien maire et magistrat de Saumur, et le buste est accepté.

Nous informons, entre parenthèses, nos lecteurs que le buste est l'œuvre d'un de nos concitoyens, ce que M. le Maire a oublié de dire au Conseil.

La Commission des fêtes vote un crédit de 4,000 fr. (à prendre sur les bonis de l'octroi) pour la fête franco-russe qui sera donnée les 4 et 15 octobre et dont la Commission des fêtes a déjà élaboré l'avant-projet : pavoisement, illuminations, feu d'artifice, kermesse, etc., etc. Le concours des officiers de réserve et de territoriale assure le succès de cette fête mi-civile, mi-militaire.

M. le Maire demande au Conseil de voter pour trois ans le maintien du tarif actuel de l'octroi et l'établissement d'un nouveau bureau pour la perception à la gare d'Orléans, grande vitesse.

M. Vinsonneau fait remarquer que le tarif actuel est très déféctueux; que des objets ne sont pas taxés, tandis que d'autres le sont à un tarif outrageusement élevé. Il cite à l'appui l'exemple de la paraffine qui paie 30 fr. Il es-

time que la question, bien que brûlante, peut être étudiée avec fruit en quelques jours et que l'on peut faire une révision avant de demander à l'Etat l'autorisation de percevoir en 1894.

M. Coutard est de cet avis et demande pourquoi on n'a pas saisi plus tôt le Conseil de cette question qu'on aurait pu étudier sérieusement et qui mérite de l'être.

M. le Maire essaie de faire gober que tout cela est du provisoire et que sous peu on verra la suppression complète, ou au moins partielle des octrois (rien du fameux projet Piéron).

On lui démontre que le provisoire durera trois ans et que, ne dût-il durer qu'un an, cela vaudrait encore la peine qu'on s'en occupe.

Mais le siège est fait et la majorité vote les propositions de M. Peton.

La question des adjudications est le cauchemar du maire. Aussi ne sera-t-il pas question de faire soumissionner pour la fourniture des imprimés administratifs. L'imprimerie (!!!) de la Mairie devant suffire à tous les besoins.

Avis aux apprentis typographes.

On aborde la question des Eaux de la ville.

Il s'agit de signer la commande au Creusot de la nouvelle machine, estimée 34,600 fr.; de voter ses frais d'installation estimés environ 44,000 fr. et la construction d'un nouveau réservoir et de nouvelles canalisations. Le tout s'élevant en total à 96,000 fr.

M. Coutard et M. Vinsonneau, sans s'opposer au projet, demandent à voir les plans et devis avant d'engager la Ville dans une semblable dépense et pensent qu'on pourrait peut-être la réduire.

C'est ici que se montre le bout de l'oreille. Il s'agit bien de l'eau, en vérité; tout cela n'est qu'une farce et le devis n'est destiné qu'à faire nombre dans le projet d'emprunt de 500,000 fr. qu'on va soumettre à la Chambre.

La question s'envenime; M. Vinsonneau prononce des tas d'*indiscutable* (c'est son mot favori). M. le Maire, gagné par l'émotion, balbutie des considérations fort obscures bourrées d'*évidemment*, de *Messieurs*, de *d'sirs*, etc.

L'Eminence grise n'y tient plus. M. Piéron prend la parole et en quelques mots vous colle son fils-maire et ses adversaires à leur place.

Ce second siège étant fait, la proposition du maire est adoptée.

On vote ensuite 500 fr. pour l'installation de la Bourse du travail, institution dont le besoin se faisait, paraît-il, sentir à Saumur. Toutefois, la question de l'amélioration du sort des classes laborieuses n'a pas fait un pas en avant, malgré un rapport remarquablement long et élevé de M. Langlois.

Ces 500 fr. sont naturellement à prendre sur les bonis de l'octroi.

L'installation du fil téléphonique devant relier Saumur à Paris, par Tours, était estimée dans le principe 23,000 fr. et doit coûter maintenant 30,000 fr. Ce n'est qu'une avance, d'ailleurs, qui sera remboursée au fur et à mesure de la production de la ligne.

Ce surcroît de 5,000 fr. vient à point pour remplir la dernière petite place vide dans le cadre exquis du fameux emprunt.

Approuvé.

Demande de l'administration des Postes et Télégraphes et pétition des facteurs, appuyée par les commerçants de la ville.

Les dimanches et jours fériés, on fera les deux distributions du matin et on supprimera celle de l'après-midi.

Le guichet de la poste sera fermé à quatre heures du soir.

Unanimentement approuvé.

La question de l'hôpital d'isolement a suscité une pétition *incommodo* des riverains du terrain acquis à cet effet. On comprend que cela ne soit pas agréable pour eux, mais il faut bien que ledit hôpital soit placé quelque part, à proximité de la ville. On passera outre à la réclamation de ces peureux; mais quand verra-t-on l'hospice et l'étuve à désinfection?...

La bonne âme de M. Roland est très émue du sort des jeunes enfants, et il demande à grands cris l'établissement de la crèche projetée, estimant qu'elle pourrait être installée dans les mêmes locaux que l'hôpital des épidémies et contagions.

Il n'a pas pensé, le cher homme, qu'on doit, au contraire, éloigner la crèche le plus possible des malades et des maladies contagieuses.

M. le Maire, qui est un hygiéniste distingué, comme chacun sait, lui démontre l'absurde de sa combinaison.

L'école maternelle de la rue de Fenet exige un supplément de crédit de 4 à 500 fr. pour le logement de la directrice et le service.

Adopté. — A prendre sur les bonis de l'octroi.

Nous revenons à nos moutons, c'est-à-dire au fameux emprunt.

Pourquoi le dossier de 600,000 fr. a-t-il été renvoyé et pourquoi n'a-t-on pas saisi le Conseil tout entier de ce rejet?

Voilà les questions que posent MM. Coutard et Vinsonneau. Ils poussent en outre l'indiscrétion jusqu'à demander encore pourquoi on a renvoyé aussi le dossier du projet d'emprunt de 500,000 fr., élaboré récemment et tout-à-fait sous le boisseau. La question n'est pas assez minime cependant pour être traitée à trois et les conseillers et le public ont droit à des renseignements.

M. le Maire ne s'explique pas sur toutes ces questions et avoue que le dossier a été renvoyé pour supplément d'informations, attendu qu'on avait négligé d'y introduire les renseignements nécessaires; le dossier était une collection d'oublis.

Cela ne marche pas, malgré les efforts de M. Rivain, qui se fait le terre-neuve de l'emprunt et du maire.

Impatienté, M. Piéron vous prend son verbe acide, coupe la parole à son chef, remet les contradicteurs à leur place et... les conclusions sont adoptées.

On va s'occuper enfin de la rue de la Maremaillotte qui, à la faveur de l'obscurité, dit M. Langlois, est devenue une vaste vespasienne.

On pensera aussi à la rue de la Petite-Bilange qui a toutes les sympathies de M. Roland.

M. Briard demande une borne-fontaine pour la rue Notre-Dame. Le besoin est réel et comment refuser quelque chose au père du *Kioqce*?

Adopté.

Les Ponts et Chaussées feront, s'ils veulent, établir un garde-lou sur le chemin de halage de l'île Olfard.

M. Bascoul, professeur de gymnastique, a demandé l'autorisation de donner, les jeudis et dimanches, des leçons aux élèves des écoles communales.

Comme on prévoit, à la clef, une prochaine demande de subvention, justifiée d'ailleurs, renvoi à la commission des écoles.

On donne un avis favorable à quelques demandes de dégrèvement de taxes militaires.

On accorde une demi-bourse, au collège communal de garçons au jeune Bertrand, fils d'un cavalier de manège.

On donne aussi un avis favorable à une demande de bourse, faite par M. Canonne, employé à la Mairie, en faveur de son fils, candidat à l'Ecole militaire de santé de Lyon.

On vote un crédit supplémentaire de 600 fr. pour le matériel d'enseignement des deux collèges.

On vote un autre crédit de 800 fr. pour la location d'un immeuble appartenant à M. Rigolage et affecté à diverses classes du collège, notamment des jeunes enfants.

On approuve la liquidation des pensions de retraite en faveur de M^{me} Piéron et Coquereau, veuves d'anciens agents de l'octroi.

Trois demi-bourses au collège de jeunes filles sont accordées à M^{lle} Rivière, fille d'un fonctionnaire des postes, Mœllinger, fille du chef de gare de l'Etat, Delalande, fille d'un employé de chemin de fer de l'Etat.

Un crédit de 3,796 fr., à prendre sur les bonis de l'octroi, comme toujours, est voté pour le collége de jeunes filles afin d'éteindre le dépassement provenant de chauffage, de carreaux brisés, etc. Tout est bénéfique, comme on le voit, dans cette institution.

On vote 1,600 fr. pour payer l'immeuble Potin, acquis en vue de l'élargissement de la rue des Boires.

1,600 fr. également pour l'immeuble Amidiou, de la rue de la Chouetterie.

Toujours à prendre sur les bonis de l'octroi. Il doit en faire rudement de bonis, cet octroi!

Enterrée, dans le carton de la commission des finances, la demande de secours de M. Lasnier, déjà soutien de famille, en faveur des orphelins Jagot, du cimetière. Ils ne sont pas dans les papiers du maire, ceux-là.

On vote, comme d'usage, cent francs pour la Société de protection des engagés volontaires.

M. Rivain voudrait qu'on donnât de l'eau de Loire aux habitants de la ruelle d'Olfard.

Renvoyé à l'architecte.

M. Poisson voudrait que les voyageurs sans bagages puissent sortir de la gare d'Orléans par une issue plus rapprochée de Saumur que l'unique porte de sortie actuelle.

Cette commodité serait fort désirable mais nécessiterait un agent de plus pour la perception de l'octroi.

Enterré!

La séance est levée à 10 heures 1/2.

L'auditoire était relativement nombreux, et nous remarquons que nos concitoyens se pressent de plus en plus de suivre les séances de nos édiles. Ne pourrait-on, sur les bonis de l'octroi, acheter quelques bancs pour que les électeurs de Saumur puissent s'asseoir?

Réunion à la Mairie

Demain dimanche, à 2 heures et demie, réunion à la Mairie des anciens combattants de 1870-71.

Nomination de percepteur

M. Eugène Grosbois, fondé de pouvoir de la Recette des finances, à Saumur, est nommé percepteur au Puy-Notre-Dame, en remplacement de M. Vrignais, nommé percepteur à Distré.

Le vol de la rue des Moulins

Les auteurs du sac de la maison Marais sont tous les verrous. Ils sont au nombre de quatre, qui s'étaient à peu près partagé le butin.

Le panier qui a servi à emporter les bouteilles de vin a été retrouvé dans le jardin de M. Russon.

L'instruction se poursuit; mais il est probable qu'en raison de la nature et de la gravité du vol: effraction et escalade, il est possible que les inculpés passent en Cour d'assises.

Jacques Inaudi à Saumur

La représentation d'Inaudi, dont nous avons annoncé la prochaine arrivée, aura lieu lundi prochain 23 septembre au Théâtre.

Parmi les choses les plus intéressantes du programme, nous signalons à nos lecteurs les amusantes expériences du ventriloque M. *Balipe*, les fantaisies humoristiques de M. *Arnould*; mais il faut placer hors de pair le professeur *Walton* et le champion des tireurs, M. *Redonnet*, qui, de concert avec Miss *Cardova*, stupéfit partout le public. Quelle précision! C'est merveilleux. M. *Walton*, lui, qui arrive d'Angleterre, où il a obtenu un succès colossal, trouve le moyen, rien qu'avec des silhouettes obtenues seulement à l'aide des mains, de tenir la salle sous le charme. Son adresse n'a d'égale que la fantaisie. Ses scènes à plusieurs personnages, surtout, provoquent un rire inextinguible.

C'est l'un des grands succès de la soirée. Bref, c'est, nous le répétons, un spectacle unique, sans précédent ici, et nos lecteurs feront bien de se rendre au plutôt au bureau de location, car on refusera du monde, c'est certain.

Course de marche de Saumur à Toulon

Nous avons annoncé dernièrement que le fameux coureur Charles Brédif, né à Tours le 31 décembre 1862, demeurant actuellement à Saumur, venait de s'engager à faire le trajet de Saumur à Toulon, soit exactement 944 kilomètres, en 12 jours, sans faire un seul pas de gymnastique.

Brédif, qui partira de Saumur le 1^{er} octobre pour arriver à Toulon le 13 au matin, à l'arrivée de l'escadre russe, suivra l'itinéraire suivant :

Départ de Saumur à 7 heures du matin, place de la Poste.

La Chapelle-sur-Loire, contrôle (mairie), 24 kilomètres. — Langeais, contrôle (mairie), 47 kil. — Tours, café du Commerce, café de la ville, 24 kil. — Montrichard, à la gare, 39 kil. — Villefranche, mairie, 49 kil. — Vierzon, mairie, 25 kil. — Bourges, mairie, 32 kil. — Saincaize, mairie, 59 kil. — Saint-Germain-des-Fossés, mairie, 42 kil. — Roanne, contrôle mairie, 66 kil. — Saint-Victor, contrôle mairie, 23 kil. — L'Abresle, contrôle mairie, 36 kil. — Lyon, contrôle mairie, 38 kil. — Vienne, contrôle mairie, 31 kil. — Saint-Rambert, contrôle mairie, 29 kil. — Valence, contrôle mairie, 37 kil. — Livron, contrôle mairie, 26 kil. — Montélimar, contrôle mairie, 27 kil. — Orange, contrôle mairie, 52 kil. — Avignon, contrôle mairie, 28 kil. — Arles, contrôle mairie, 35 kil. — Mirannes, contrôle mairie, 33 kil. — Roignac, contrôle mairie, 26 kil. — Marseille, contrôle mairie, 30 kil. — Aubagne, contrôle mairie, 47 kil. — Toulon, contrôle mairie, 30 kil.

Soit, 944 kilomètres.

A ce propos, M. Brédif nous prie d'insérer la lettre suivante en réponse aux réflexions qu'ont faites plusieurs personnes sur l'absence du marcheur à la course de Paris-Belfort :

« Saumur, le 22 septembre.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je m'empresse de vous faire connaître que la maladie (une bronchite) a été la raison qui m'a empêché, à mon grand regret, de prendre part à la course Paris-Belfort.

» Mais aujourd'hui je vais profiter de la visite de l'escadre russe à Toulon, pour aller saluer, au nom de Saumur, les marins qui la compose.

» Je partirai donc le dimanche 1^{er} octobre, et compte faire le trajet en 12 jours, soit 944 kilomètres, sans aller au pas gymnastique, et en prenant le temps du repos et de ma nourriture.

» Les contrôles seront faits, la nuit, par les chefs de gare, afin de constater qu'il n'y aura aucune fraude.

» J'attends les concurrents de pied ferme. » Recevez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations empressées.

» CHARLES BRÉDIF,
56, rue de la Visitation. »

Vol de ronces artificielles

Le garde-champêtre de la commune de Varains a constaté que l'on avait enlevé, dans la nuit du 17 au 18 septembre, prairie du Marais, environ 1,000 mètres de fils de fer de clôture, dits ronces artificielles.

Ce vol a dû être commis par plusieurs individus ; un seul n'aurait pu manier un tel poids. Les voleurs, qui devaient être du pays, avaient à leur service une carriole dont les empreintes ont été relevées.

Certains individus prétendaient que ces fils de fer ne servaient à rien et étaient plutôt nuisibles à leurs bestiaux qui s'y blessaient. Cette clôture protégeait une plantation de jeunes arbres.

Le vol est estimé à 100 fr.

Brevet de capacité

L'examen pour le brevet de capacité (aspirants) aura lieu lundi prochain, 25 septembre, à la préfecture de Maine-et-Loire.

Les aspirants se présenteront à sept heures trois quarts pour l'appel.

Les compositions commenceront à huit heures et auront lieu dans l'ordre suivant :

Dictée, de huit heures à huit heures trois quarts ; écriture, de huit heures trois quarts à

neuf heures et demie ; composition française, de neuf heures et demie à onze heures et demie ; arithmétique, de deux heures à quatre heures.

Les résultats des compositions seront affichés à la préfecture, vers six heures du soir.

Les épreuves de la seconde série commenceront le mardi matin à huit heures.

Les compositions auront lieu dans le même ordre et aux mêmes heures, pour les aspirants, les 2 et 3 octobre.

Statistique agricole

Dans l'état approximatif de la récolte de l'orge et de l'avoine en 1893 que publie l'*Officiel*, état provenant du relevé des rapports transmis par les préfets dans les six semaines qui ont suivi la moisson, nous relevons, pour le département de Maine-et-Loire : Orge, surface ensemencée, 13,000 hectares ; produit en grains, 130,000 hectolitres ; avoine, surface ensemencée, 43,000 hectares ; produit en grains, 300,000 hectolitres.

NOS RÉSERVISTES

Le 335^e est unanime à reconnaître la bienveillance de la population de Thouars, et nous savons que M. le directeur du collège s'est particulièrement distingué par la bonne réception qu'il a faite aux musiciens, qui ont été accueillis avec une excessive cordialité et invités à dîner. Le soir, après une nuit de bivouac, les musiciens ont vu, avec le plus grand plaisir, s'ouvrir devant eux la porte d'un dortoir, où de bons lits bien blancs les attendaient. Mais, avant de s'endormir, les artistes du groupe ont usé de la faveur qui avait mis à leur disposition un harmonium et un piano. Comme étaient vite oubliées les fatigues des jours précédents !

Le lendemain, mercredi, à cinq heures et demie, après avoir suivi la grande route de Niort à Angers, la colonne attaqua l'ennemi qui se composait d'un bataillon du 277^e, il était près de sept heures et demie. Un peu plus tard, au sortir d'un bois, le 335^e de ligne trouva devant lui l'indice d'une large tranchée simulée sur la route, c'est-à-dire que, sur une largeur de 3 mètres de branches compactes, était plantée cette inscription : « Route coupée sur 3^m de largeur et 2^m de profondeur ». Le régiment, tenant scrupuleusement compte de la tranchée fictive, agit en conséquence, et les fourgons furent obligés de faire un détour. Mais, un peu plus loin, le 335^e arrivait sur l'ennemi qu'il acculait dans le village de Mont, et jusque sur le château de Bourg-Joli, à 3 kilomètres de Brion, croyons-nous.

La colonne ensuite se remit en route vers Montreuil-Bellay qu'elle atteignait à une heure et quart, accablée de chaleur. (Patriote.)

Le drame de Saint-Georges-sur-Loire

Voici de nouveaux détails donnés par le *Patriote de l'Ouest* :

Tout d'abord, nous sommes heureux d'apprendre à nos lecteurs que la victime de Lestage, confiée aux soins habiles de M. le docteur Montprofit, à l'Hôtel-Dieu, est dans un état assez satisfaisant. Permission lui a été donnée de s'entretenir quelques instants avec son mari, son frère et sa sœur, venus près d'elle, en proie à une douloureuse anxiété, bien facile à comprendre.

Voici le récit de la scène qu'a pu faire M^{me} Leblond, quelques instants après avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Cesprés, aux gendarmes qui l'interrogèrent :

« Ce matin, vers neuf heures et demie, étant dans ma cuisine, notre propriétaire, le nommé Lestage, est entré en me demandant si nous voulions nous entendre, afin de couper court à un procès que nous lui avons intenté devant la justice de paix pour le forcer à nous laisser prendre de l'eau au puits de la maison, puits auquel nous avons droit.

» Comme je lui répondais que cela ne me regardait pas et qu'il aurait à s'arranger avec mon mari qui devait rentrer à midi, il répliqua que, puisque je ne voulais rien entendre,

il allait régler l'affaire tout seul, et, ce disant, il me saisit par le bras droit et me bouscula.

» Je me débattis un instant, mais il sortit de sa poche un revolver et m'en tira un coup dans l'oreille droite.

» Alors, je criai à l'assassin, en cherchant à m'enfuir. Il me retint et, après avoir fermé la porte, il me terrassa. Pendant que j'étais à terre, il me tira un second coup de revolver dans la bouche. Un troisième coup partit sans m'atteindre.

» Aussitôt après, Lestage se dirigea vers mon enfant qui dormait dans son berceau. Je crus qu'il voulait aussi le tuer.

» A ce moment, je réussis à ouvrir la porte et je pris la fuite en criant au secours.

» Je crois qu'il s'est sauvé à ce même moment. »

C'est sa femme qui a trouvé, baignant dans son sang, Lestage, dans sa maison. C'est là, du reste, qu'il a dirigé contre lui son arme, et non chez les époux Leblond, comme les premiers renseignements recueillis à la hâte nous l'avaient fait dire. Un filet de sang lui sortait de l'oreille droite et son revolver était près de lui, porteur de six culasses de cartouches vides.

Il reçut les soins de M. le docteur Cesprés, comme sa victime.

Interrogé par la gendarmerie, il put répondre à peu près ceci :

» Je devais comparaître à l'audience de lundi prochain avec mon locataire, le nommé Leblond, et, comme sur la citation qu'il m'avait fait adresser par M. Veteau, huissier, il y avait des choses que je n'avais pas dites, je ne voulais pas comparaître à l'audience.

» J'ai voulu régler le différend tout de suite, je me suis rendu chez Leblond et j'ai tiré trois coups de revolver sur sa femme : ensuite je suis rentré chez moi et me suis tiré deux coups de la même arme dans la tête. »

Les témoins sont au nombre de deux : ce sont les époux Mirleau, voisins des époux Leblond.

La femme était à laver du linge, vers neuf heures et demie, dans sa cour, quand elle entendit des détonations d'arme à feu, puis les cris de « à l'assassin » poussés par la victime.

Sans se déranger, elle appela son mari, qui se trouvait à la maison, et pendant que celui-ci, qui était accouru en toute hâte et qui avait vainement essayé d'ouvrir la porte, était témoin, à travers la fenêtre, de ce qui se passait à l'intérieur, elle vit Lestage qui courait dans la direction de son domicile, les traits contractés, et, quelques instants après, elle aperçut la victime, le visage inondé de sang et criant, éperdue, que Lestage avait voulu tuer son enfant.

Quant à Mirleau, il vit très distinctement Lestage qui tenait à terre la malheureuse femme Leblond, et il frémit d'horreur en le voyant lui décharger son arme dans la bouche.

C'est alors qu'il s'est précipité à la gendarmerie en criant : « à l'assassin ».

On sait le reste.

Grand-Théâtre d'Angers

L'ouverture de la saison théâtrale à Angers aura lieu le samedi 7 octobre.

Sans nul doute, cette ouverture se fera à Saumur le lundi suivant.

Les vendanges

Restigné. — Le vin de Breton commence à se tirer. Il est d'excellente qualité et vaut le vin de 1870.

La barrique de 220 litres se vend, fût non compris, 78 francs prise sur place.

Les fûts se vendent de 20 à 22 francs neufs, de 15 à 18 francs les vieux.

Vins nantais. — Les vendanges peuvent être considérées comme terminées au pays nantais.

Elles ont été d'une abondance qui a de beaucoup dépassé les espérances les plus belles.

L'épidémie cholérique

En raison de l'épidémie cholérique qui sévit sur une partie du littoral du Finistère, il ne sera accordé, jusqu'à nouvel ordre, aucun congé ou permission aux hommes qui demanderaient à se rendre dans les communes dé-

pendant des quartiers de Brest, Camaret, Douarnenez, Audierne et le Conquet.

D'un autre côté, il ne sera plus expédié de détachements sur Brest, et les inscrits maritimes levés pour le service de la flotte, et appartenant aux localités non contaminées, seront dirigés soit sur Lorient, soit sur Cherbourg. Les marins présents à Brest en ce moment ne pourront être envoyés en congé ou faire partie de détachements qu'après avoir été soumis à une quarantaine de six jours au lazaret de Tréberon établi en rade.

État-civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 22 septembre. — Joséphine Le Clainche, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 22 septembre. — Etienne Levadour, époux de Jeanne Gay, revendeur, 50 ans, rue Notre-Dame, 69.

Le 23. — Hélène-Marie Carpentier, 4 mois, ruelle du Petit Pré, 3.

Tirages financiers

Obligations foncières 3 et 4 0/0 1853

Le n° 142,054 gagne 100,000 francs.

Le n° 13,743 — 50,000 —

Le n° 84,268 — 20,000 —

Toutes les autres obligations restant en circulation sont appelées au remboursement au pair.

Obligations foncières 4 0/0 1863

Numero gagnant dans les 40 séries : 2,229.

Ce numéro gagne 100,000 fr. dans la 16^e série, 30,000 fr. dans la 20^e série, 5,000 fr. dans les 4^e, 6^e, 11^e, 17^e, 19^e, 23^e, 26^e et 31^e séries.

Ce numéro gagne 1,000 francs dans chacune des 30 autres séries.

Tous les autres obligations restant en circulation sont appelées au remboursement au pair.

Obligations foncières de 500 fr. 3 0/0 — 1883
438 numéros ont été appelés au remboursement dans chacune des trois séries.

Obligations communales 3 20 0/0 de 1892

Le n° 107,317 sera remboursé par 100,000 francs.

Le n° 306,085 sera remboursé par 30,000 fr.

Les n° 206,191 — 340,839 chacun par 40,000 francs.

Les n° 41,592 — 106,527 — 225,864 — 357,573 chacun par 5,000 fr.

FAITS DIVERS

LES VENDANGES DANS LA CÔTE-D'OR

On mande de Dijon que les vendanges sont terminées dans la Côte et dans l'arrière-Côte ; elles ont été faites par un temps superbe et dépassent de beaucoup les espérances des vigneronniers. Les cépages américains employés comme porte-greffes ont aujourd'hui fait leurs preuves, les dernières prévisions sont tombées et l'on prévoit le jour prochain où les riches vignobles de la Côte-d'Or seront entièrement reconstitués.

Quant au vin de cette année, on peut dire, sans plus attendre, qu'il sera de qualité tout à fait exceptionnelle. Elles sont rares, en effet, les années où la récolte se fait dans la première quinzaine de septembre ; 1846, 1865, 1870 ont donné des vins que les gourmets connaissent ; 1893 prendra certainement place à côté de ces années célèbres et, comme il y a en même temps abondance, la récolte ayant dépassé de plus d'un tiers les prévisions les plus optimistes, nous pourrions nous abreuver largement de la « purée septembrale » sans faire une trop large brèche à notre budget.

Congestions, battements de cœur. Les Pilules Suisses, en dégageant les intestins, en stimulant les reins et activant la sécrétion urinaire, constituent un remède sûr, dont l'efficacité a souvent étonné les malades.

ÉPICERIE NOUVELLE

E. CHAUVEAU

Rues d'Orléans et Beaurepaire, SAUMUR

GIBIER

Arrivages tous les jours

AUJOURD'HUI

Perdrix, dep. 1 25

Cailles, Pigeons, Tourterelles, Lièvres

Lapins, depuis 1 fr. 25

Le Gérant : P. GODET.

Tribunal de Commerce de Saumur

MM. les créanciers de la faillite Delage, marchand de confections à Saumur, rue d'Orléans, conformément aux dispositions de l'art. 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter le lundi 2 octobre 1893, à dix heures du matin, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le rapport du syndic est déposé au greffe.

Les propositions sont :
Versement de 200 francs par mois jusqu'à concurrence de 40 0/0.

Le Greffier,
COLLIN.

Etudes de M^e MORILLON du BELLAY, avoué à Loudun, et de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger.

VENTE SUR LICITATION

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Auguste Gilloire, principal clerc de notaire, demeurant à Loudun,

Agissant en qualité de curateur à la succession vacante du sieur Joseph Ratouis, décédé à la Belle-Cave, commune de Saix,

Demandeur, ayant M^e MORILLON pour avoué ;

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o M. Jules Vallet, charbon, et M^{me} Marie Brard, son épouse, demeurant à Parnay, et M. François Fargeton, cultivateur, demeurant à Bizay, commune d'Épieds ;

2^o M. Pierre Fargeton, cultivateur, demeurant à Brézé,

Défendeurs, ayant M^e CONFOLANT pour avoué ;

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal de Loudun, le 19 mai 1893,

Il sera procédé, le dimanche 22 octobre 1893, à une heure de l'après-midi, à la Mairie de la commune de Saix, par le ministère de M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, à la vente aux enchères, notamment de l'immeuble ci-après :

9^e Lot.
1^o Un hectare 22 ares de brandes, situés à Chanteloup, dans les communaux compris pour 88 ares 57 centiares sur la commune de Fontevault et pour 33 ares 43 centiares sur la commune de Saix ;

2^o Et 40 ares de brandes, dans les communaux appelés la Cabane, commune de Saix.

Sur la mise à prix de 4 fr., à la charge de payer une rente foncière de 40 fr. due à la commune de Saix.

Les frais faits pour parvenir à la

vente seront payés par les adjudicataires en déduction de leurs prix.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M^e HERBAULT, notaire à Saint-Léger, dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé pour être inséré au journal.

Loudun, le 22 septembre 1893.

Signé : MORILLON du BELLAY, Avoué.

Etude de M^e ROUGET, notaire à Cinq-Mars.

A VENDRE A L'AMIABLE

1^o La Terre des Tranchaudières, située à 3 kilomètres de la station de Cinq-Mars-la-Pile, d'une contenance de 314 hectares, fermes, bois et vignes.

Très belle chasse (perdreaux, ièvres, faisans).

2^o La propriété de Bois-le-Comte, à Cinq-Mars, bords de la Loire.

Château, meublé ou non, jardin et parc d'une contenance de 6 hectares.

Etude de M^e LEDROIT, notaire à Neuillé.

A VENDRE La Propriété DES BOUTARDIÈRES

Sise commune de Neuillé, près Saumur,

Comprenant maison de maître et servitudes diverses ;

Jardin d'agrément et potager ; Le tout dans un ensemble contenant 2 hectares 45 ares ;

Et une VIGNE, située au même lieu, contenant 2 hectares 58 ares 50 centiares.

Pour tous renseignements, pour visiter les lieux et pour traiter, s'adresser audit M^e LEDROIT, notaire.

Grand choix D'ARTICLES FUNÉRAIRES RABAIS DE 30 0/0

L. COCHET
20, rue du Portail-Louis, SAUMUR

On ne vend meilleur marché nulle part. Prix fixe. — Vente au comptant.

Belle occasion

A VENDRE DEUX BELLES CUVES

S'adresser à M. IMBERT, charpentier, ne Gambetta.

Etude de M^e FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur, 64, rue de Bordeaux.

VENTE

Aux enchères publiques Après faillite

Le MARDI 26 SEPTEMBRE 1893, à une heure du soir, à Saumur, rue de la Petite-Bitange, n^o 18, au domicile des époux Garreau,

Il sera vendu :

Outils divers de serrurerie, tels que : soufflet, forge, enclumes, marteaux, tenailles, pinces, cis-seaux, tranches, estampes, mandrins, établi, étaux, limes, burins, scies à métaux, scies à main.

Machine à percer, meule en grès, bascule et ses poids, une grande table et deux tréteaux, un lot de fer et ferraille, moulin à vanner, huit machines à boucher de différents systèmes, et quantité d'autres objets.

Par le ministère de M^e GEORGES FERRIERE, commissaire-priseur à Saumur.

Expressément au comptant, 40 0/0 en sus.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, 49, rue Saint-Nicolas.

Revenu : 500 f.

Facilités de paiement.

Etude de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

A VENDRE Une MAISON D'HABITATION

Sise à Saumur, 15, rue Saint-Nicolas.

Comprenant deux corps de bâtiments séparés par une petite cour. Autre cour derrière.

S'adresser à M^e LELIÈVRE, notaire.

M^e NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay, demande un CLERC sachant faire inventaires et petites liquidations. — Pressé.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES
55 bouteilles de VIN BLANC Récolte 1870
En bon cru des environs de Saumur (Maine-et-Loire).

VIN NATUREL

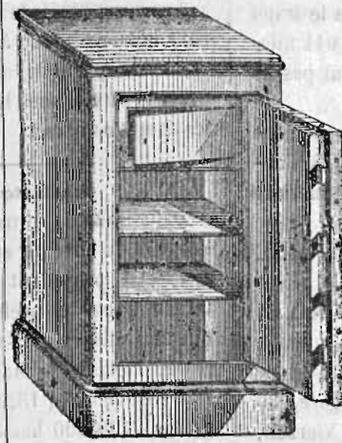
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE pour le 1^{er} novembre prochain un Jardinier marié.

S'adresser au bureau du journal.

Leçons de Piano

M^{me} veuve LETOURNEAU, 18, rue Saint-Nicolas.



COFFRES-FORTS

Garantis tout en ACIER

Incombustibles et Inérochetables

Construction Supérieure

BREVETÉE S. G. D. G.

Nouveau système de serrure et combinaison.

Prix depuis 35 f. jusqu'à 2,500 f.

Dépôt chez M. RAISIN, Entrepreneur de Serrurerie SAUMUR

G^{re} EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Dacier et d'Orléans

IMBERT FILS

BAISSE DE PRIX

Bougie, le paquet.	» 85	PETROLES ININFLAMMABLES	
— qualité extra.	» 95	en bidons plombés de 5 litres.	
— à trous.	» 95		
Par 5 kil. hors ville remise des droits d'octroi.		Orillamme, le bidon,	1 90
Huile colza épurée, 1/2 k.	» 40	Luciline, —	2 »
		Saxoline, —	2 »
		Sucre premier choix, le kilo,	1 fr. 15 ;
		Sucre cristallisé, le kilo,	1 fr. 10.

Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS	LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL
CARTES D'ADRESSES	FAIRE-PART NAISSANCE
ETIQUETTES PARCHEMIN P ^e ENVOIS	CARTES DE VISITE
TÊTES DE LETTRES	AFFICHES — PROSPECTUS
CIRCULAIRES — ENVELOPPES	PROGRAMMES P ^e FÊTES & SOIRÉES
AVIS DE TRAITES — MANDATS	PRIX-COURANTS
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS	MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS
REGISTRES	CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissionner à l'extérieur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Très beau choix de Travaux fantaisie

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

SAISON HIVER 1893-94

MAISON CREMIEUX

Tailleur, 27, rue d'Orléans, 27, Saumur

EXPOSITION ET MISE EN VENTE DES NOUVEAUTÉS DE LA SAISON

Livraison Rapide. — COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE — Livraison Rapide.

Grand assortiment de Costumes complets sur mesure, 35 fr.